

Séance du 16 avril 2015

Date de la convocation : 10/04/2015

Présents : ARNAL Hélène, AZAM Nicolas, BERTRAND Nicole, BRU Daniel, CABAL Marie-Christine, CAPELLE Chantal, CASIMIR Jérôme, CHAMAYOU Christian, DELPY Caroline, FONTES Nadine, LUCIO Jean-Pierre, MARLOT Ludovic, MALROUX Marie-Claire, SARMAN Albert,

Absent excusé : VALAT Raymond

Secrétaire de séance : CAPELLE Chantal

Ordre du jour :

Présentation du budget primitif 2015

Vote des taxes locales

Questions diverses.

Le seize avril deux mille quinze, à 20h 30, madame Marie-Claire MALROUX, maire, déclare la séance ouverte.

Approbation et signature du compte-rendu de la précédente réunion.

Présentation du budget primitif 2015

Préambule de monsieur Christian CHAMAYOU.

Ce budget est marqué, cette année, par la nette baisse des dotations de l'Etat équivalente à 13 %; les recettes de fonctionnement sont ainsi diminuées de 23 000€. Pour les exercices 2016 et 2017, sont déjà prévues des baisses similaires qui se rajouteront les unes aux autres.

Avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la charge laissée à la Commune est aussi, importante (Pour une année scolaire : 21 128 € en dépenses et 6 950 € de fonds de soutien de l'Etat).

La baisse des dotations de l'Etat a affecté, aussi, la C2A, c'est pourquoi, nous ne percevons plus, à partir de cette année le fonds de concours de 10 224 €.

Suite à la suppression des services d'instruction des documents d'urbanisme par l'Etat, à compter du 1^{er} juillet de cette année, c'est une nouvelle dépense (environ 10 000 € à l'année) qu'il convient de prévoir.

Cette nouvelle donne oblige la commune à revoir à la baisse, de façon significative, les dépenses de fonctionnement ainsi que les projets d'investissement.

En ce qui concerne le remboursement de la dette, nous avons contacté les banques avec lesquelles nous avons des prêts pour une renégociation des taux. Suite à leurs refus, nous avons sollicité trois autres organismes bancaires.

Les divers contrats de maintenance (chauffage, photocopieurs, ascenseurs ...) devront être renégociés avec les différents prestataires.

Cette proposition de budget tient compte de ces baisses et rajouts, des économies dans les charges de fonctionnement vous sont proposées et l'investissement est réduit au minimum indispensable.

Il est difficile, comme les autres années, de maintenir une augmentation modérée des taux d'imposition. Suite aux entretiens de monsieur le percepteur avec madame la maire, celui ci demande de restreindre, dès cette année, ses dépenses mais aussi d'augmenter ses recettes et en particulier le taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti. Il indique qu'il émettra un avis défavorable si le budget primitif 2015 ne fait pas apparaître un réel effort fiscal.

Notre marche de progression, que nous avons depuis quelques années, a nettement diminué avec la crise de la construction sur la commune.

Madame la maire, en complément des propos de monsieur Chamayou, propose les axes d'économies suivants :

- Réduire les indemnités de fonction du maire et des adjoints de 10 %
- Fixer un loyer à l'ADMR
- Supprimer la subvention au comité départemental de prévention routière (153 €)
- Pas d'installation des illuminations à Noël (200 €)
- Lancer une consultation de prestataire pour la fourniture des repas à la cantine
- Stopper l'inscription des enfants hors commune à l'école (40 actuellement). Seuls les enfants qui ont déjà un frère ou une sœur scolarisé à Fréjairolles, seront inscrits.
- Diminuer la dotation par enfant à l'école (40 € au lieu de 47 €)
- Suppression d'animations au titre des activités périscolaires le vendredi après-midi (124 €/jour) et diminution de l'intervention de la FOL dans la semaine (embauche de 2 animateurs au lieu de 5 soit 322 € au lieu de 556 €).
- pour Les propositions du budget primitif sont

FONCTIONNEMENT	Détail de la recette	BP 2014+DM	Réalisé 2014	Prop. BP 2015
Article 6419	Remboursement frais de personnel	6 000.00	12 273.66	10 000.00
Chap.013 Art. 6419	Remb.frais de personnel	6 000.00	12 273.66	10 000.00
Art.70311	Conc.cimetière (64€ le m²) ou case	300.00	0.00	86.00
Article 70323	Red.occup.domaine public	10.00	10.00	10.00
Article 7066	Repas Cantine	38 000.00	42 448.10	44 099.81
Article 7067	Garderie	10 000.00	14 100.85	14 800.00
Article 70846	Remb. C2A mise à disposition personnel	34 500.00	34 402.66	34 400.00
Article 70876	Remb. C2A Dép.entretien voirie	500.00	966.20	966.00
Art.70878	Participation chauffage location salle	1 740.00	50.00	340.00
Chapitre 70	Produits de services	85 050.00	91 977.81	94 701.81
Article 73111	Impôts locaux	309 881.00	309 102.00	338 320.00
Chapitre 73	Impôts et taxes	309 881.00	309 102.00	329 023.00
Article 7411	DGF- Dotation Forfaitaire	120 141.00	120 141.00	110 050.00
Article 74121	Dotation solidarité rurale	24 000.00	24 877.00	26 611.00
Article 74127	Dotation Nationale Péréquation (DNP)	21 000.00	17 788.00	15 156.00
Article 74712	Remboursement Emploi AVENIR	11 250.00	9 291.72	9 380.00
Art. 74718	Autres participations de l'Etat	8 667.00	8 400.01	9 000.00
Article 74751	Participation du GFP	10 224.00	10 224.00	-
Article 7482	Compensation perte taxe additionnelle	12 217.00	11 960.16	10 000.00
Article 748314	Dotation unique compensation	73.00	57.00	38.00
Article 74834	Compensation Etat -Taxes Foncières.	6 933.00	6 933.00	5 515.00
Article 74835	Compensation Etat -Taxes Habitations	4 877.00	4 877.00	5 521.00
Article 7484	Dotation recensement population	0.00	2 869.00	-
Article 7488	Autres dotations	700.00	424.35	400.00
Chapitre 74	Dotations, subventions	220 082.00	217 842.24	191 671.00
Article 751	Redevance licence IV	1 031.00	429.00	1 032.00
Article 752	Loyers locaux professionnels	4 200.00	4 319.12	8 900.00
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	5 231.00	4 748.12	9 932.00
Article 76232	Intérêts dette récupérable (C2A)	12 158.00	12 158.00	20170
Article 7688	Autres produits financiers (parts sociales)	5.00	3.96	4
Chapitre 76	Produits financiers	12 163.00	12 161.96	20 174.00
Article 773	Mandat annulé exercice antérieur (CNAS)	0.00	157.74	0
Article 7788	Indemnisation Jugement PLU	5 700.96	4 385.87	1200
Chapitre 77	Produits exceptionnels	5 700.96	4 543.61	1 200.00

TOTAL des produits de l'année	644 107.96	652 649.40	656701.81
Article 002 Excédent Fonctionnement 2014 reporté	115 686.04	0.00	70 648.19
TOTAL	759 794.00	652 649.40	727 350.00

FONCTIONNEMENT Détail de la dépense	BP 2014 + DM	Réalisé 2014	Prop.BP 2015
Achat prestations de services (repas cantine)	40 740.00	43 492.63	44 000.00
Eau	3 300.00	3 311.18	3 300.00
Électricité	20 000.00	23 276.80	23 000.00
Combustibles	12 600.00	9 722.66	9 700.00
Carburants	3 000.00	4 953.06	2 370.00
Alimentation	2 300.00	2 405.36	2 300.00
Fournitures entretien	1 400.00	1 463.64	1 200.00
Petit équipement	2 000.00	628.12	1 000.00
Vêtements de travail	600.00	606.96	100.00
Fournitures administratives	1 200.00	963.51	500.00
Fournitures scolaires	6 533.00	6 415.13	6 080.00
Autres fournitures	5 000.00	4 576.36	4 000.00
Locations mobilières (nacelles)	1 200.00	1 050.37	-
Entretien de terrains	4 000.00	4 887.27	3 000.00
Entretien de bâtiments	27 194.00	4 405.72	32 629.00
Entretien matériel roulant	1 500.00	1 076.96	1 500.00
Entretien autres	2 000.00	1 951.27	2 000.00
Maintenance	7 700.00	11 806.73	11 000.00
Assurance bâtiments + véhicules	7 295.00	7 294.68	7 500.00
Contrôles autres	440.00	504.70	440.00
Indemnités percepteur	500.00	442.51	500.00
Honoraires	2 100.00	2 736.00	-
Divers contrôles	900.00	898.06	900.00
Insertion presse			400.00
Fêtes et cérémonies	2 000.00	2 098.35	1 500.00
Impression	3 740.00	2 118.00	2 400.00
Transports	3 000.00	2 212.75	2 500.00
Missions-frais déplacements	200.00	95.60	30.00
Affranchissement	2 000.00	518.34	820.00
Frais télécommunication	5 000.00	4 184.54	4 200.00
Frais de dossier	0.00	300.00	-
Instruction dossiers Urbanisme	0.00	0.00	4 583.00
Concours divers	1 000.00	670.45	500.00
Services extérieurs	22 000.00	25 925.00	16 500.00
Taxes foncières	1 450.00	1 603.00	1 680.00
011 Charges à caractère général	193 892.00	178 595.71	192 132
Cotisations FNAL	200.00	190.05	250.00
Cotisations Centre de gestion + CNFPT	3 400.00	3 478.09	3 480.00
Cotisations solidarité autonomie	600.00	613.91	700.00
Salaires titulaires + primes + Cotisations salariales	190 000.00	189 366.84	206 000.00

Salaires non titulaires+ cot.salariales (remp.)	19 000.00	2 058.09	1 200.00
Emploi Avenir + CAE	16 062.00	14 660.75	24 000.00
Cot.patronales URSSAF AT+AF Tit.+non Tit.	40 300.00	38 041.20	40 000.00
Cot.patronales CNRACL+IRCANTEC+ERAFP	45 000.00	39 364.41	42 000.00
Cotisations ASSEDIC non titulaires	970.00	1 110.03	1 700.00
Cotisations assurance personnel	10 892.00	10 823.68	10 862.00
Cotisations F.N.C.Supplément familial	1 200.00	1 435.00	1 387.00
Cot.CNAS - CLAE Cambon	6 500.00	5 392.96	5 650.00
Cot.Méd.travail / pharmacie	9 270.00	975.09	1 000.00
012 Charges de personnel	343 394.00	307 510.10	338 229.00
Attribution de compensation C2A	77 649.00	77 648.84	77 649.00
014 Atténuations de produits	77 649.00	77 648.84	77 649.00
Indemnités Maire + 4 Adjoint+ Cot URSSAF	52 600.00	46 086.08	43 500.00
Cotisations patronales élus (retraite)	1 800.00	1 740.53	1 710.00
Cot.Patronales URSSAF Maire	6 200.00	6 356.89	6 100.00
Créances admises en non-valeur	1 848.00	1 783.45	-
Contribution Synd.Am.Hydraulique Dadou 2.5€ /hab.	3500.00	3 362.50	3 378.00
Subv.associations + crèche Cambon	15 000.00	14 555.00	13 903.00
65 Autres charges de gestion courante	80 948.00	73 884.45	68 591.00
Intérêts dette	51 947.00	49 454.15	49 273.00
Dette récupérable	0.00	0.00	179.00
66 Charges financières	51 947.00	49 454.15	49 452.00
67 Titres annulés	1.00	1.00	1.00
Virement à la section d'investissement	1 000.00	0.00	0
Chap. 042 art.6811 Opérations d'ordre	10 593.00	10 593.00	10 593.00
TOTAL GENERAL	759 794.00	697 687.25	736 647.00

Détails pour certains articles

Article 6574 Subventions aux associations

	Année 2014	Année 2015
AS° PARENTS D'ELEVES	229.00	229.00
OCE COOPERATIVE SCOLAIRE (voyages)	2 000.00	2 000.00
OCE COOP.SCOL. Intervenant projet d'école	1 350.00	1 350.00
AS° FOOT Fréjairrolles/Cambon (F.C.Collines Footbal)	534.00	534.00
Société COMMUNALE de CHASSE	229.00	229.00
AS° GENERATION MOUVEMENT	229.00	229.00
AS° CLUB DE GYM VOLONTAIRE	229.00	229.00
AS° PETANQUE FREJAIROLLES	229.00	229.00
AS° SPORTIVE Section VOLLEY BALL	229.00	229.00
AS° LOUS CAMINS	229.00	229.00
AS° CLUB de JUDO	229.00	229.00
AS° LES VOLANTS	229.00	229.00
Chorale LES MIRLIFLORES	229.00	229.00
AS° des ANCIENS COMBATTANTS	229.00	229.00
Comité Départemental de la Prévention routière	152.00	0
Crèche CAMBON	7 500.00	7 500.00
Noël école	500.00	Voir article 6232
Total	14 555.00	13 903.00

Les subventions votées seront versées aux associations, après avoir pris connaissance des bilans.

Article 6531 : Diminution des indemnités des élus de 10 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 2123.23

Considérant que le taux de l'indemnité de maire ne peut excéder 43 % de l'indice brut 1015.

Sur proposition de madame la maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe, conformément au barème fixé par l'article 2123.23 du C.G.C.T., le montant des indemnités de fonctions à compter du 01/05/2015 comme suit :

* madame la maire : 38.72 % de l'indice brut 1015

* les quatre adjoints : individuellement 12.98 % de l'indice brut 1015

Article 6411 : Régime indemnitaire des agents titulaires des filières administrative, technique et sociale, agent sous contrat privé depuis 2 années.

Sur proposition de Madame la Maire, le conseil municipal,

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié par le décret n°2003-1013 du 23.10.2003 (JO du 24.10.2003) ,
- Vu le décret n°2000-45 du 20.01.2000 modifié par décret n°2003-1012 du 23.10.2003 (JO du 24.10.2003),
- Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité IAT et à l'IFTS,
 - DECIDE de faire bénéficier le personnel communal concerné, des dispositions prévues par les textes sus visés.

Les indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.

La règle de calcul est la suivante : le montant est calculé sur la base du taux de référence annuel fixé par grade, indexé sur la valeur du point d'indice revalorisé et affecté d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 1 et 8.

Le montant à répartir s'élève à 15 972€ selon le grade et l'échelon des agents.

Article 73111 Vote des taux d'imposition

Monsieur le percepteur, préconisant 14% d'augmentation, il lui a été demandé plusieurs simulations sur quatre types de foyers fiscaux et à des taux différents.

Il en résulte que pour un taux augmenté habituellement de 1 %, le bénéfice pour la commune est équivalent à 3 133 €, de 5 % 15668 €, de 8% 2569€, de 10% 34 000€ et de 14 % 44 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote 8% d'augmentation.

TAXES	BASES 2014	TAUX 2014	BASES 2015	PRODUIT A TAUX CONSTANTS	TAUX 2015 A 8%
Taxe habitation	1 338 702	10.64 %	1 358 000	144 491	11.58
Taxe foncière sur les propriétés bâties	812 197	16.75 %	825 700	138 305	18.23
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40 512	74.85 %	40 800	30 539	74.85
				Total : 313 335 €	338 319 €

Les taux sont fixés, pour l'année 2015, comme suit :

Taxe habitation 11.58 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties 18.23 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 74.85 %

Les propositions de la section Investissement sont :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	B.P. 2014 + DM	Réalisé en 2014	Propositions BP 2015
Art.10222 FCTVA	5 773	5 723	3 859
Art.10226 Taxe aménagement	16 870	21 637.01	22 755.89
Art.276351 Dette récupérable	29 669	29 669	27 588
Chap.040 et 041 Amortissements réseaux	10 593	10 593	10 593
Art.021 Virement de la section de fonctionnement	1 000	-	-
Total général	561 619	226 794.56	64 795,89
Art.001 Excédent d'investissement 2014	338 831.17		153 115.11
TOTAL GENERAL			217 911

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2014 + DM	Réalisé en 2014	Propositions .BP 2015
Article 1641 Remboursement capital emprunts	388 873.41	387 590.75	53 242
Article 168751 Dette récupérable			3 996
Art.2188 Divers matériels : cumulus atelier, autres	1 500	1 426.41	2 000
			Ss total : 59 238
Art 2313 Travaux	147 560.59	0	158 673
Total général	561 619	412 510.62	217 911

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote **POUR** les propositions du budget primitif 2015.

Fait et délibéré, les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

ARNAL Hélène	AZAM Nicolas	BERTRAND Nicole	BRU Daniel	CABAL Marie-Christine
CAPELLE Chantal	CASIMIR Jérôme	CHAMAYOU Christian	DELPY Caroline	FONTES Nadine
LUCIO Jean-Pierre	MALROUX Marie-Claire	MARLOT Ludovic	SARMAN Albert	VALAT Raymond <i>Absent</i>